

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 20 janvier 2020

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES, Maire.
Mmes AUSTRUY, CAPGRAS, SCHOTTE et DELMAS
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjoints.
Mrs CROS, LIONNET et PERES

Procurations : M. FOUCHER donne pouvoir à M. LIONNET
Mme DURAND donne pouvoir à M. MONFRAIX
M. BOUBILA donne pouvoir à Mme CAPGRAS
Mme BOUVILLE donne pouvoir à M. PERES

Absent : M. MILLET

Secrétaire : Mme AUSTRUY

Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28/10/2019,*
- *Convention de servitudes avec Enedis,*
- *Convention SDEHG : rénovation des points lumineux et travaux urgents,*
- *Convention territoriale globale - CAF,*
- *Restes à réaliser,*
- *Contrats territoriaux d'Occitanie, programme 2020,*
- *Avis sur le projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage de matériaux routiers à Deyme,*
- *Droits des sols ; projets particuliers*
- *PLU (demandes),*
- *Aides,*
- *Point ressources humaines,*
- *Points divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I – Convention de servitudes avec Enedis.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de signature d'une convention par la Société Enedis pour un droit de passage de ses agents et la mise à disposition de la parcelle située au lieu-dit « Mandille », cadastrée C0441 qui accueille le transfo du nouveau lotissement.

Il est demandé une délibération autorisant Madame le Maire à signer cette convention.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – Convention SDEHG : rénovation des points lumineux et travaux urgents.

Pour la rénovation des points lumineux n°14, 323 et 36, le SDEHG estime la contribution communale totale à 1 114 €. Cette somme sera imputée sur l'enveloppe travaux urgents.

Est également proposé, comme chaque année de voter l'enveloppe prévisionnelle pour travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. La somme de 2 500.00 € est arrêtée compte tenu des besoins antérieurs.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Convention territoriale globale - CAF.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ayant pris fin en décembre 2019, il est proposé aux élus de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) qui nous permettra de continuer à percevoir les aides de la CAF pour l'ALAE, et ce pour une durée de 5 ans (2020-2025).

Pour information, un montant de 42 841 euros a été perçu par la commune, en soutien de l'ALAE en 2019.

Madame le Maire, précise également que la commune devrait percevoir une indemnisation plus importante de la part du Sicoval, car la surface des locaux et la durée d'occupation de ces locaux pour les Centres de Loisirs sont plus importants qu'auparavant avec la nouvelle distribution de la rentrée 2019.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – Restes à réaliser.

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de reporter en 2020, les programmes d'investissements engagés et non soldés en 2019, soit :

Section Investissement Dépenses : 473 907.73 €

TERRAIN COULOUMIE	144 000.00 €
TERRAIN GRILLOU	4 000.00 €
TRAVAUX ECOLE	70 000.00 €
ATELIERS MUNICIPAUX	212 398.57 €
ACCESSIBILITE	8 500.00 €
BORNES INCENDIE	3 000.00 €
BRANCHEMENT EAU POTABLE TERRAIN CHEMIN DE L'EGLISE	2 042.28 €
BRANCHEMENT EAUX USEES TERRAIN CHEMIN DE L'EGLISE	1 873.88 €
RACCORDEMENT ELETRICITE TERRAIN CHEMIN DE L'EGLISE	1 170.00 €
SDAN	347.00 €
MATERIEL ATELIERS	7 100.00 €
COFFRETS ELECTRIQUES	12 000.00 €
MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	1 260.00 €
EQUIPEMENT ECOLE	900 €
EQUIPEMENT MAIRIE	2 016.00 €
EXTINCTEURS	3 300.00 €

Section Investissement Recettes : 656 240.00 €

VENTE ANCIENNE BIBLIOTHEQUE ET TERRAIN EGLISE	355 000.00 €
DETR 2017 ET 2018 – RENOVATION ECOLE	79 348.00 €
SUBV REGION – RENOVATION ECOLE	49 810.00 €
SUBV DEPARTEMENT – RENOVATION ECOLE – TABLEAUX NUMERIQUES – ATELIERS MUNICIPAUX	172 082.00 €

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

V – Contrats territoriaux d'Occitanie, programme 2020.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les contrats territoriaux d'Occitanie s'effectuent à travers des programmations opérationnelles annuelles qui recensent l'ensemble des projets éligibles aux dispositifs de financement proposé par la Région.

Madame le Maire propose pour 2020 deux programmes :

- L'aménagement urbain et paysager pour un coût de 200 000 euros destiné à l'aménagement et à l'équipement des terrains situés entre la mairie et l'école, plus le complexe de la place Saint Exupéry. La commune peut prétendre à une subvention de 20% par la Région et également une subvention du département qui soutient aussi cette politique.
- La rénovation des locaux sportifs (isolation par l'extérieur, capteurs solaires...) pour un coût de 150 000 euros. Pour ce programme des demandes de subventions auprès de la DETR et du CD devront également être déposées.

Il est précisé que ces deux opérations peuvent être financées sans emprunt.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VI – Avis sur le projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage de matériaux routiers à Deyme.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avis portant sur le projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage de matériaux routiers à Deyme dans le cadre des travaux de l'autoroute est demandé à la commune de Belberaud.

Ce projet est temporaire avec une durée maximale de 3 ans.

Après avoir étudié le dossier, Madame le Maire précise qu'il ne devrait y avoir aucun impact sur les voiries communales et départementales car il est mentionné que les véhicules circuleront par une voie privée propriété d'ASF qui est également propriétaire du terrain concerné.

L'enquête publique aura lieu du 6 janvier au 3 février 2020 en Mairie de Deyme.

Pour information, la mairie de Deyme a émis un avis favorable à ce projet.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VII – Aides.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide à une administrée en grande difficulté. La commune a été sollicitée à hauteur de 300€ par le service social du conseil départemental qui accompagne cette dame.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

1) Madame le Maire présente pour information aux élus 2 projets particuliers en cours de validation :

- L'installation d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM), à ce jour en attente des accords administratifs. Cette MAM sera composée de 3 personnes, dont une de Belberaud et aura un agrément pour dans un premier temps 3 enfants par personne et ensuite 4.

- Un projet de Fermaquatic sur 4 hectares chemin de Troy. Il s'agit d'un projet porté par 3 personnes pour un l'élevage de truites et du maraîchage bio.

Plusieurs systèmes d'alimentation en eau sont proposés : 2 bâches de récupération des eaux pluviales, un puits et un compteur sur le réseau public.

Certains élus souhaitent un RDV avec les porteurs de projet afin d'avoir des éléments complémentaires.

2) Au niveau du PLU, Madame le maire présente un plan avec la localisation de parcelles faisant l'objet de demande d'ouverture à l'urbanisation de la part des propriétaires.

Lors de la prochaine révision du PLU, qui devra intégrer également la mise à jour de la carte d'aptitude à l'assainissement, ces demandes devront être examinées très attentivement car (en dehors de l'avis du CDPENAF), de nouveaux problèmes de circulation apparaîtront (véhicules particuliers, ramassage des ordures ménagères...).

Pour rappel, la compétence voirie a été transférée au Sicoval.

Compte tenu de la fin de ce mandat municipal, elle va faire une réponse négative aux demandeurs.

3) Le point suivant étant très délicat, Madame le Maire a demandé aux personnes venues assister au conseil municipal de bien vouloir quitter la salle, ce qu'elles ont accepté.

Madame le Maire présente aux élus le cas de l'agent qui pose des problèmes depuis de nombreuses années et qui est à présent absent sans justificatif depuis plusieurs semaines. Des courriers en recommandé lui ont été envoyés, des messages téléphoniques laissés ainsi que des SMS, ceux-ci sans succès. Les courriers en recommandé sont revenus en mairie. Une procédure pour abandon de poste est lancée.

L'avis est demandé aux élus du conseil municipal afin de savoir quelle issue ils souhaitent pour cet agent : radiation, reprise du travail....?

La décision prise à l'unanimité par le conseil municipal est de radier l'agent.

4) Un point est fait sur le personnel de l'ALAE :

Le contrat de la directrice de l'ALAE n'a pas été renouvelé par la Mairie, car cette personne ne donnait pas satisfaction.

Un animateur n'a pas été lui non plus renouvelé, car il a eu des comportements inadaptés et présentait une immaturité dans son travail.

Avant de trouver un nouveau responsable qui ne connaît pas la structure, il convient de rétablir une situation stabilisée à l'ALAE tant au niveau de l'encadrement que des animations. L'agent la plus ancienne a accepté d'essayer de réorganiser l'ALAE

Fin de séance à 22h15.